

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité se félicite de cette saisine. Car si le changement climatique a déjà fait l'objet de plusieurs travaux de notre assemblée, il n'a pas encore été suffisamment traité sous l'angle de la justice climatique. Comme l'indique l'avis, les crises écologiques sont aussi des crises sociales et les inégalités environnementales contribuent à aggraver les inégalités sociales. Dans un champ plus large que le seul climat, les liens avérés entre les inégalités environnementales et sociales ont été l'objet de précédents travaux publiés en janvier 2015. Le présent avis s'attache dans le détail à la question fondamentale de la justice climatique.

Si les changements du climat touchent l'ensemble de la population (France et Europe comprise), ils impactent plus particulièrement et plus gravement les plus vulnérables. Les différentes formes de vulnérabilité sont des facteurs aggravants connus. Les plus démunis ont souvent des choix réduits. Ils habitent plus fréquemment dans des logements à précarité énergétique, de plus en plus éloignés de leur lieu de travail. Les modes de consommation non durables sont principalement orientés par le prix des produits...

Notre groupe soutient les recommandations du présent avis promouvant d'une part la réalisation d'études à propos du lien entre pauvreté et changement climatique et d'autre part, la recherche sur les trajectoires de vulnérabilité des territoires les plus exposés en intégrant des critères sociaux.

Le peu de travaux existants démontrent la plus grande vulnérabilité des femmes aux conséquences du changement climatique. Nous souhaitons que les données à ce sujet soient étoffées afin de mettre en évidence cette réalité invisible pour proposer des solutions adéquates.

En matière de santé publique, le changement climatique est un déterminant majeur de santé ayant des impacts directs et indirects. De nombreuses pathologies en sont la conséquence : allergies, épidémies, stress psychologique, déshydratation,...

La justice climatique doit donc être au cœur de politiques publiques coordonnées et cohérentes entre elles. Elle doit être prise en compte de manière transversale dans toutes les stratégies liées aux questions climatiques et de transition énergétique, selon les principes de solidarité écologique et de non régression. En ce sens, le groupe de la mutualité soutient l'intégration de la justice climatique dans le projet de loi « justice du XXI^e siècle ».

L'avis alerte très justement sur la situation des territoires ultramarins. Les conditions particulières de ces régions surexposées aux risques, nécessitent des actions pragmatiques, concertées avec les parties prenantes, sans idées préconçues.

La justice climatique est une véritable question morale sociétale et un enjeu fondamental pour d'avenir. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.